

Liste des pièces à fournir

Le dossier de demande d'aide doit être envoyé par mail à l'adresse mobilites@val-de-drome.com ou par voie postale :

Services Mobilités
Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée
96 ronde des alisiers
26400 EURRE

Ce dossier devra comprendre les pièces suivantes :

1. **La convention relative à l'attribution d'une subvention complétée, datée et signée.**
2. **L'attestation sur l'honneur complétée, datée et signée.**
3. **La fiche de consentement RGPD complétée, datée et signée.**
4. **Le questionnaire complété**
5. **Justificatif de domicile de – de 3 mois** (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, d'abonnement internet, taxe d'habitation ou taxe foncière, ...) : seuls les résidents de la Communauté de Communes du Val de Drôme sont éligibles.
6. **Dernier avis d'imposition sur le revenu.**
7. **RIB** au nom du demandeur.
8. **Pièce d'identité** du demandeur.
9. Copie de la **facture d'achat du vélo /achat et pose du kit d'électrification/ achat d'une roue électrique pour vélo**, au nom du demandeur, datant de moins de six mois. Celle-ci doit mentionner le nom du demandeur, son prénom, son adresse, ainsi que les références et le prix.
10. Copie du **certificat d'homologation française si la demande concerne un VAE, un kit d'électrification ou une roue électrique pour vélo** (norme NF EN 15194) fourni par le vendeur.

Les différentes conditions d'aides :

| | Revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 15 400 € | Revenu fiscal de référence par part entre 15 401 € et 28 797€ |
|---|--|---|
| Vélo à assistance électrique neuf ou occasion | 200 €* | 100 €* |
| Vélo musculaire neuf ou occasion | 50 €* | Non éligible |
| Kit d'électrification | 50 € | Non éligible |
| Roue électrique pour vélo | 50 € | Non éligible |

**aide versée dans la limite de 40% du prix d'achat*

Un seul dossier par demandeur sera traité. Tout dossier non daté ou non signé vous sera renvoyé.

Dès réception du dossier :

- 1- La Communauté de Communes envoie un récépissé de dépôt de dossier.
- 2- La Communauté de Communes instruit le dossier et juge de sa recevabilité dans un délai de 30 jours à compter de la réception du dossier complet de demande d'aide.
- 3- Un accusé de réception de dossier complet, ou un courrier de demande de pièces complémentaires, est envoyé au demandeur, par mail ou par voie postale.

Après décision de la mise en paiement de la subvention, vous êtes alors informé par courriel de l'attribution et de la mise en paiement de la subvention. Si vous êtes éligibles, ce courriel permettra de demander l'attribution du bonus vélo de l'Etat.

Convention relative à l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un vélo, d'un kit d'électrification ou d'une roue électrique pour vélo

ENTRE :

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, représentée par Monsieur Jean SERRET, Président,
Ci-après dénommée « Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée »

ET

Madame, Monsieur, Nom, Prénom
Domicilié :
Téléphone :
.
Adresse électronique personnelle :
Ci-après désigné « le bénéficiaire »

Il est exposé et convenu ce qui suit :

1. Préambule

Dans le cadre de sa politique de mobilité, la Communauté de Communes souhaite encourager l'utilisation des « modes actifs » (marche et vélo) pour les déplacements quotidiens. L'utilisation de ces modes de déplacement en remplacement de la voiture individuelle présente en effet de nombreux avantages, du point de vue de la santé comme de l'environnement (qualité de l'air, réduction des émissions de gaz à effet de serre, des nuisances...). Elle prévoit ainsi de déployer un réseau cyclable sur l'ensemble du territoire. En parallèle, elle subventionne l'acquisition de vélos pour les habitants de son territoire. Cette aide est en complément du « Bonus Vélo » mis en place par l'Etat.

2. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée et du bénéficiaire lié à l'attribution d'une subvention pour l'achat d'un vélo, l'achat et la pose d'un kit d'électrification ou l'achat d'une roue connecté pour vélo à usage personnel.

3. Condition d'éligibilité : bénéficiaires et montants des aides

Le bénéficiaire est, à l'exclusion de toutes autres personnes, une personne physique majeure résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée.

Différentes aides sont proposées :

| | Revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 15 400 € | Revenu fiscal de référence par part entre 15 401 € et 28 797€ |
|---|--|---|
| Vélo à assistance électrique neuf ou occasion | 200 €* | 100 €* |
| Vélo musculaire neuf ou occasion | 50 €* | Non éligible |
| Kit d'électrification | 50 € | Non éligible |
| Roue électrique pour vélo | 50 € | Non éligible |
| Aide au BSR | 50 € | Non éligible |

*aide versée dans la limite de 40% du prix d'achat

4. Condition d'éligibilité : modalités

Le bénéficiaire ne peut solliciter l'octroi d'une subvention que pour l'achat d'un seul vélo (musculaire ou électrique) durant toute la durée du mandat (jusqu'en 2026).

L'acquisition du vélo, du kit d'électrification ou de la roue électrique pour vélo doit dater de moins de 6 mois par rapport à la date de réception de la présente convention.

Le vélo peut être neuf ou d'occasion. **Le vélo d'occasion doit obligatoirement être acheté chez un vélociste agréé.** Le kit d'électrification doit être **neuf et doit obligatoirement être posé par un professionnel agréé.** La roue électrique pour vélo doit être neuve.

Le vélo à assistance électrique, le kit d'électrification et la roue électrique pour vélo doivent être **conforme à la réglementation en vigueur** (présentation du certificat d'homologation, batterie **sans plomb**).

Date d'achat :/...../.....

5. Engagement de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, après vérification du respect par le demandeur des conditions d'éligibilité, s'engage à verser au bénéficiaire l'aide correspondant à l'objet de sa demande.

L'engagement de la Communauté de Communes du Val de Drôme est valable dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée pour cette opération. La demande peut être réalisée au maximum 6 mois après la date d'acquisition. Aucune aide ne pourra être versée au-delà du montant de l'enveloppe budgétaire annuel dédiée.

6. Engagements du bénéficiaire

- Le bénéficiaire s'engage à bénéficier qu'une seule fois de l'aide à l'achat d'un vélo, d'un kit d'électrification ou d'une roue électrique pour vélo au cours du présent mandat.
- Le bénéficiaire s'engage pour une durée d'un an à compter de la date de facturation du vélo, du kit d'électrification ou de la roue électrique pour vélo, à ne pas le revendre.

7. Résiliation

La convention pourra être résiliée de manière unilatérale par la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée en cas de non-respect des engagements mentionnés à l'article 6 de la présente convention. La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée se réserve le droit de réclamer par tous moyens de droit le remboursement de la subvention versée en cas d'exécution de la présente clause.

Fait à _____, le _____

Le bénéficiaire
(Nom, Prénom)

Signature

**Pour la Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée,**
Jean SERRET, Président

Signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

pour la convention relative à l'attribution d'une subvention
pour l'acquisition d'un vélo, d'un kit d'électrification
ou d'une roue électrique pour vélo

Je, soussigné(e), habitant
à..... certifie sur l'honneur l'exactitude des
renseignements portés sur ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes et m'engage à
transmettre à la Communauté de Communes du Val de Drôme tout document nécessaire à
l'étude de mon dossier.

Je m'engage sur l'honneur à ne pas céder le vélo, le kit d'électrification ou la roue électrique
pour vélo acquis dans le cadre de la convention dans l'année suivant son acquisition.

Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de la subvention.

Fait à, le

Signature

FICHE DE CONSENTEMENT – BONUS VELO

RGPD - Règlement sur la Protection des Données Personnelles

NOM et Prénom de l'utilisateur :

Adresse de l'utilisateur :

Adresse courriel de l'utilisateur :

1- En signant la présente fiche, je donne mon consentement exprès à la communication des données personnelles me concernant sus-indiquées au service mobilité de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME pour la subvention pour l'obtention d'une aide à l'achat d'un vélo ou d'un kit d'électrification ou d'une roue électrique pour vélo dont je suis bénéficiaire.

2- En signant la présente fiche, je reconnais avoir été informé de mon droit de demander à la personne responsable du traitement l'accès à mes données personnelles, la rectification ou l'effacement de celles-ci ou une litation du traitement ou encore le droit de m'opposer au traitement.

3- En signant la présente fiche, je reconnais avoir été informé que la CCVD ne commercialisera pas mes données personnelles, qu'elle ne les transmettra à personne dans un but autre que celui pour lequel ces données ont été transmises.

INFORMATIONS :

Vos droits peuvent être exercés sur simple demande écrite à :

Monsieur le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME

96 ronde des Alisiers - Ecosite du Val de Drome

26400 EURRE

Pour toute information ou pour l'exercice de vos droits sur le traitement des données personnelles, vous pouvez également contacter la déléguée à la protection des données de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME, à l'adresse suivante :

Madame la Déléguée à la Protection des Données personnelles de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME,

96 ronde des Alisiers - Ecosite du Val de Drome, 26400 EURRE

Adresse mail : dpo@val-de-drome.com

Votre courrier doit être signé et accompagné d'une copie de votre pièce d'identité.

4- Je reconnais avoir été informé que mes données personnelles pourront être, le cas échéant, communiquées à des professions réglementées telles qu'huissier, notaire, sur leur demande expresse pour les besoins des missions dont ils sont chargés.

Mes données personnelles seront supprimées au plus tard 12 mois après la date de signature de la convention relative à l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique dont je suis bénéficiaire.

Toutefois, en cas d'opposition à un traitement des données à caractère personnel me concernant, la personne responsable du traitement peut démontrer qu'il existe des motifs légitimes ou impérieux, conformément aux dispositions du RGPD, pour le traitement qui prévalent sur les intérêts des Droits et Libertés des personnes.

J'accepte d'être recontacté par le service Mobilités de la CCVD pour toute information relative à la mobilité (location, vente de vélos, etc.) Oui Non

DATE ET SIGNATURE

Questionnaire Bonus vélo - Année 2025

Merci de remplir le questionnaire ci-dessous : les données seront utilisées non nominativement afin d'évaluer l'efficacité du dispositif Bonus vélo de la Communauté de communes.

1) Comment avez-vous eu connaissance de cette aide ?

- Article de presse ou revue intercommunale Réseaux sociaux CCVD ou site CCVD
 Affiches ou flyers CCVD Mairie Vendeur de mon vélo
 Bouche à oreille Autre :

2) Auriez-vous fait l'acquisition de votre vélo sans l'aide de la Communauté de communes ?

- Oui Non Ne sais pas

3) Qu'est-ce qui vous a donné envie d'acheter un vélo (à assistance électrique) ?

- C'est rapide
 C'est écologique
 C'est économique
 C'est bon pour la santé et contre le stress
 Autre, précisez :

4) Utilisez-vous déjà le vélo dans votre quotidien ?

- Oui, plusieurs fois par semaine Oui, entre 2 à 4 fois par mois Rarement, 2-3 fois par an Jamais

5) Quelles sont vos intentions de déplacements avec votre vélo électrique ?

| | Tous les jours ou presque | Au moins 1 fois par semaine | A l'occasion | Jamais |
|--|---------------------------|-----------------------------|--------------|--------|
| Domicile - travail/formation | | | | |
| Sport et loisirs | | | | |
| Autre (commerce, santé, démarches, famille et amis...) | | | | |

6) Etes-vous :

- En activité professionnelle Sans activité professionnelle En formation/étude Retraité
- Agriculteurs exploitants
 - Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
 - Cadres et professions intellectuelles supérieures
 - Professions intermédiaires
 - Employés
 - Ouvrier

7) Aujourd'hui, vous vous rendez majoritairement au travail/en formation :

- En voiture seul En covoiturage En transport en commun
 En deux roues motorisées En vélo A pied
 Non concerné (télétravail / retraite) Autre :

Votre lieu de travail/formation :

Distance entre votre domicile et votre lieu de travail/formation (aller) : km

8) Avez-vous déjà loué un vélo à la CCVD (service location 2 roues) ?

- Oui Non